

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

PUBLIE LE

- 8 AVR. 2009

SÉANCE DU 31 MARS 2009 À 18 HEURES 30

N° 2 - 33 / 2009 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SIGNATURE DES PIÈCES NÉCESSAIRES AU TRANSFERT DES BIENS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE PUYGOUZON AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'ALBI

L'An Deux Mille Neuf, le 31 Mars 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 31 Mars à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Thierry GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Marc DE GUALY, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TREBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48
Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 MARS 2009

N° 2 - 33 / 2009 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SIGNATURE DES PIÈCES NÉCESSAIRES AU TRANSFERT DES BIENS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE PUYGOUZON AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'ALBI

Pilote : Assainissement

Autres services concernés par le présent rapport : Direction générale des services
Finances et budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

En application de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2004, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se substitue aux communes pour assurer la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » à compter du 1^{er} mai 2004.

On entend par réseaux structurants, *« l'ensemble des réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon d'une station d'épuration, depuis le site de cette ancienne station jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement »*.

Par délibération du 28 juin 2005, le conseil communautaire a approuvé le lancement de l'opération de raccordement du réseau d'eaux usées de la commune de Puygouzon au réseau d'assainissement de la Ville d'Albi.

En application de la définition des réseaux structurants, le réseau nouvellement créé - sur les communes de Puygouzon et d'Albi- et existant - sur la commune d'Albi, par lesquels les effluents provenant de Puygouzon vont transiter jusqu'au lieu de traitement, la station d'épuration de la Madeleine à Albi, devient structurant.

Le raccordement concerne deux secteurs, soit deux stations communales à supprimer :

- le raccordement du secteur de La Vene a lieu à la limite des communes de Puygouzon et d'Albi, au lieu-dit "La Planquette Basse", puis sur le réseau existant d'Albi, avenue Gambetta.
- le raccordement du secteur de Jourde a lieu au lieu-dit "La Pale" à Puygouzon, puis sur le réseau existant d'Albi, route de Teillet.

Ainsi, à la date du raccordement, constatée par un procès verbal de remise des biens signés entre :

- la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la commune de Puygouzon, d'une part
- la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi, d'autre part,

en application de l'article L. 5211-5 renvoyant aux articles L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est substituée de plein droit à la collectivité antérieurement compétente.

Le transfert de l'ensemble des biens équipements, services et contrats nécessaires à l'exercice de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement est effectif à cette même date.

De même, les terrains, objets de mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et abandonnés, sont remis en état et restitués à la collectivité d'origine.

Par conséquent, je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer
-les procès-verbaux de remise de biens avec la commune de Puygouzon, d'une part, et la commune d'Albi, d'autre part,
-les avenants aux cahiers des charges pour l'exploitation par affermage avec les communes et les sociétés fermières concernées
-les avenants aux contrats d'emprunts communaux pour les travaux concernant les réseaux structurants et les systèmes de traitements

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 à L 1321-5 ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 17 février 2004 par laquelle le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence « réseau structurants et unités de traitement ».

VU l'arrêté préfectoral du 29 Avril 2004 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à la compétence « réseaux structurants et unités de traitement, à compter du 1^{er} mai 2004.

VU l'article L. 5211-5 renvoyant aux articles L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable au transfert de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant sur la substitution de personne morale aux contrats en cas de transfert de compétence,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer :

- Les procès-verbaux de remise de biens avec la commune de Puygouzon, d'une part, et la commune d'Albi, d'autre part.
- Les avenants aux cahiers des charges pour l'exploitation par affermage avec la commune d'Albi et la société fermière Lyonnaise des Eaux.
- Les avenants aux contrats d'emprunts communaux pour les travaux concernant les réseaux structurants entrant dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.



Pour extrait conforme,
Fait le 31 Mars 2009

Le Président,

Philippe BONNEGARRÈRE

